

<i>Département du CANTAL</i> ----- <i>Arrondissement de MAURIAC</i> ----- <i>Commune de YDES</i>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b>	
<b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026		<i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i>	
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	<b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	<b>Excusés :</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	<b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>		
<b>Votants</b>	<b>19</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE	

**DEL\_018\_2026 - DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal ,  
à 17 voix Pour,  
et 2 voix Contre (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),**

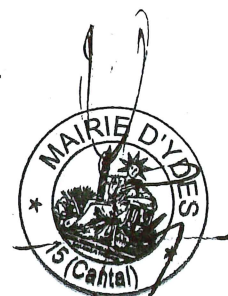
**- DESIGNE** Mme Maryse TOURNADRE pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire**  
**Maryse TOURNADRE**

**Le Maire**  
**Yves CHEYMOL**



Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026		<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b></p> <p><i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i></p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE</p>
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>	
<b>Votants</b>	<b>19</b>	

**DEL\_019\_2026 - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ACCORDEES AU MAIRE**

M. le Maire expose que les articles L 2122-2 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, certaines attributions de cette assemblée.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il est proposé au Conseil Municipal de confier au Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- 1° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Le plafond est proposé à 150 000 € par an, après avis de la commission des finances. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et d'autoriser à signer toute convention et tout contrat inférieur à 90 000 € H.T. après avis de la commission des finances ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 10° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 11° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles [L. 211-2](#) à [L. 211-2-3](#) ou au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code, pour les opérations d'un montant inférieur à 200 000 € ;
- 12° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant tous les tribunaux, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
 Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
 015-211502653-DEL\_019\_2026-DE  
 A G E D I

13° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € H.T. ;


14° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 € par année civile ;

15° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant ou l'objet.

Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à 17 voix Pour,  
et 2 Abstentions (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ)

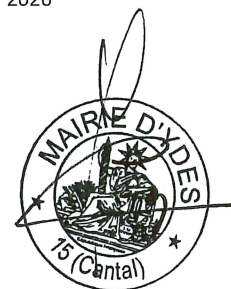
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire  
Maryse TOURNADRE



Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

Le Maire  
Yves CHEYMOL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_019\_2026-DE  
A G E D I

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b>											
		Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.											
		<b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GRENAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO											
		<b>Excusés :</b>											
		<b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO											
		<b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE											
<table border="1"> <tr> <td>Membres en exercice</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>Excusés</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Pouvoirs</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>19</td> </tr> </table>	Membres en exercice	19	Présents	17	Excusés	0	Pouvoirs	2	Votants	19			
Membres en exercice	19												
Présents	17												
Excusés	0												
Pouvoirs	2												
Votants	19												

**DEL\_020\_2026 - DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 3-1 et 3-2,  
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,  
 Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles et/ou le recrutement d'agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier,

Après avoir délibéré,  
 le conseil municipal,  
 à 17 voix Pour,  
 et 2 Abstentions (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),

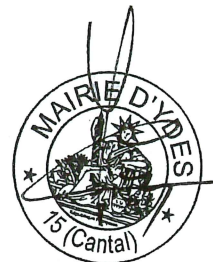
- **AUTORISE** M. le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la Loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,
- **AUTORISE** M. le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels à titre occasionnel ou saisonnier dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la Loi du 26 janvier 1984 précitée,
- **DIT** que M. le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience, leur profil.
- **DIT** qu'une enveloppe de crédits sera prévue à cette fin au budget,
- **AUTORISE** M. le maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
 A Ydes, le 03 avril 2026

La Secrétaire  
 Maryse TOURNADRE

Le Maire  
 Yves CHEYMOL

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
 Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
 015-211502653-DEL\_020\_2026-DE  
 A G E D I

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026		<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b></p> <p><i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i></p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE</p>
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>	
<b>Votants</b>	<b>19</b>	

**DEL\_021\_2026 - CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

M. le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

Aussi, M. le Maire propose à l'Assemblée de créer les quatre commissions municipales suivantes chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- La Commission Travaux, Bâtiment, Voirie, Environnement, Patrimoine, Agriculture ;
- La Commission Finances et Développement Économique ;
- La Commission Enfance, Jeunesse, CMJ, Culture ;
- La Commission Associations, Sports, Animations.

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à l'unanimité,**

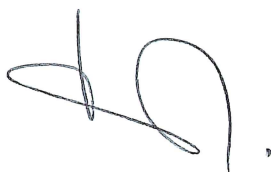
- **FIXE** la création des commissions municipales au nombre de quatre :
  - La Commission Travaux, Bâtiments, Voirie, Environnement, Patrimoine, Agriculture ;
  - La Commission Finances, Développement Économique ;
  - La Commission Enfance, Jeunesse CMJ, Culture ;
  - La Commission Associations, Sports, Animations.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

La Secrétaire  
Maryse TOURNADRE

Le Maire  
Yves CHEYMOL




Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_021\_2026-DE  
A G E D I

<p>Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES</p> <p><b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026</p> <table border="1"><tr><td>Membres en exercice</td><td>19</td></tr><tr><td>Présents</td><td>17</td></tr><tr><td>Excusés</td><td>0</td></tr><tr><td>Pouvoirs</td><td>2</td></tr><tr><td>Votants</td><td>19</td></tr></table>		Membres en exercice	19	Présents	17	Excusés	0	Pouvoirs	2	Votants	19	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b></p> <p><i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i></p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GRENAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE</p>
Membres en exercice	19											
Présents	17											
Excusés	0											
Pouvoirs	2											
Votants	19											

### DEL\_022\_2026 - ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à la précédente délibération prise par le conseil municipal créant quatre commissions municipales, M. le Maire rappelle la désignation de ces commissions :

- Commission Travaux, Bâtiment, Voirie, Environnement, Patrimoine, Agriculture ;
- Commission Finances et Développement Economique ;
- Commission Enfance, Jeunesse, CMJ, Culture ;
- Commission Associations, Sports, Animations.

M. le Maire fait appel à candidatures et présente une liste des membres pour chacune de ces commissions. Il procède à l'élection des membres.

Nombre de Votants : 19

A déduire (Bulletin Nuls et Blancs) : 2

Nombres de suffrages exprimés : 17

La liste présentée par M. le Maire a obtenu 17 voix.

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,**

**- DESIGNE** au sein de ces quatre commissions, les membres suivants :

1. La Commission Travaux, Bâtiment, Voirie, Environnement, Patrimoine, Agriculture :

- M. Jérôme GRENAT
- M. Guy VIGNAL
- M. Hervé MAGNE
- M. Éric TEIL
- Mme Marie-Ange FLEURET
- M. Dimitri BRESSON
- Mme Françoise BOUTIN
- M. Christian MAURIO

2. La Commission Finances et Développement Économique :

- Mme Isabelle MARRONCLE
- Mme Ludivine SERRE
- M. Guy VIGNAL
- Mme Marie-France ESCURIER
- M. Dimitri BRESSON
- M. Didier BARBAT
- M. Hervé MAGNE
- Mme Laurence ISSOULIÉ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_022\_2026-DE  
A G E D I

3. La Commission Enfance, Jeunesse, CMJ, Culture :

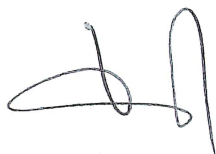
- Mme Marie-France ESCURIER
- Mme Ludivine SERRE
- M. Gaëtan CHIRIER
- M. Didier BARBAT
- Mme Françoise BOUTIN
- M. Dimitri BRESSON
- M. Eric TEIL
- Mme Laurence ISSOULIÉ

4. La Commission Associations, Sports, Animations :

- M. Didier BARBAT
- Mme Marie-France ESCURIER
- M. Gaëtan CHIRIER
- Mme Ludivine SERRE
- M. Eric TEIL
- M. Hervé MAGNE
- Mme Marie-Ange FLEURET
- M. Christian MAURIO

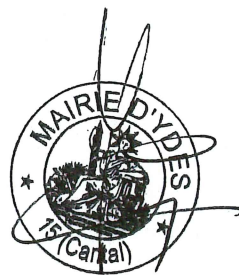
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire  
Maryse TOURNADRE



Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

Le Maire  
Yves CHEYMOL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_022\_2026-DE  
AGEDI

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b>  <i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i>  <b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO <b>Excusés :</b> <b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO  <b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE
--	--

Membres en exercice	19
Présents	17
Excusés	0
Pouvoirs	2
Votants	19

**DEL\_023\_2026 - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O)**

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- M. le Maire procède à l'appel à candidatures et propose la liste suivante des membres pour composer la C.A.O. :
- 3 membres titulaires : M. Jérôme GREMAT, Mme Isabelle MARRONCLE, Mme Laurence ISSOULIÉ
  - 3 membres suppléants : M. Guy VIGNAL, Mme Laëtitia CHARLES, M. Christian MAURIO

Il est ensuite procédé au vote. Cette seule liste se présente.

Nombre de Votants : 19  
 A déduire (Bulletin Nuls et Blancs) : 3  
 Nombres de suffrages exprimés : 16  
 La liste présentée par M. le Maire a obtenu 16 voix.

**Après avoir délibéré,  
 le conseil municipal,**

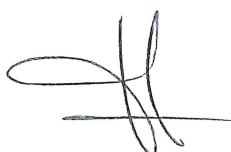
**- DECLARE** les membres suivants élus à la Commission d'Appel d'Offres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jérôme GREMAT	M. Guy VIGNAL
Mme Isabelle MARRONCLE	Mme Laëtitia CHARLES
Mme Laurence ISSOULIÉ	M. Christian MAURIO

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
 A Ydes, le 03 avril 2026

La Secrétaire  
 Maryse TOURNADRE



Le Maire  
 Yves CHEYMOL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
 Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
 015-211502653-DEL\_023\_2026-DE  
 A G E D I

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026		<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b></p> <p><i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i></p> <p><b>Présents</b> : Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés</b> :</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Maryse TOURNADRE</p>
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>	
<b>Votants</b>	<b>19</b>	

**DEL\_024\_2026 - COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (C.D.S.P)**

Vu les articles L.1411-1 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui imposent la création d'une Commission de Délégation de Service Public, dans l'hypothèse où une procédure applicable à ce type de contrat administratif serait lancée.

Considérant que cette commission dresse la liste des candidats admis à présenter une offre, elle ouvre les plis contenant les offres, elle formule un avis sur les offres faites par les soumissionnaires ainsi que sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global de la convention de délégation de service public supérieure à 5 %.

L'article L.1411-5 du CGCT définit la composition de la Commission de Délégation de Service Public. La commission est composée du maire, président, ou son représentant, de 3 titulaires et de 3 suppléants, membres du conseil municipal.

L'élection des membres sont désignés par vote au bulletin secret (article L.2121-21 du Code Général des collectivités Territoriales).

M. le Maire procède à l'appel à candidatures et propose la liste suivante des membres pour composer la Commission de Délégation de Service Public (C.D.S.P.) :

- 3 membres titulaires : M. Jérôme GREMAT, Mme Isabelle MARRONCLE, Mme Laurence ISSOULIÉ
- 3 membres suppléants : M. Guy VIGNAL, Mme Laëtitia CHARLES, M. Christian MAURIO

Il est ensuite procédé au vote. Cette seule liste se présente.

**Nombre de Votants** : 19

A déduire (Bulletin Nuls et Blancs) : 5

Nombres de suffrages exprimés : 14

La liste présentée par M. le Maire a obtenu 14 voix.

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,**

**- DECLARE** les membres suivants élus à la Commission de Délégation de Service Public :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jérôme GREMAT	M. Guy VIGNAL
Mme Isabelle MARRONCLE	Mme Laëtitia CHARLES
Mme Laurence ISSOULIÉ	M. Christian MAURIO

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire  
Maryse TOURNADRE



Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

Le Maire  
Yves CHEYMOL



Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_024\_2026-DE  
A G E D I

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026		<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b></p> <p><i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i></p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE</p>
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>	
<b>Votants</b>	<b>19</b>	

**DEL\_025\_2026 - DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'EHPAD « RESIDENCE LA SUMENE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la Commune d'Ydes au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD « Résidence La Sumène ».

Conformément aux statuts du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD « Résidence La Sumène », la Commune d'Ydes est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Le Maire propose de désigner :

- Délégués titulaires : M. Marc LASSAGNE et Mme Françoise BOUTIN
- Délégués suppléants : Mme Martine CLAVILIER et Mme Marie-Ange FLEURET

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à 17 voix Pour,  
et 2 voix Contre (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),**

- **DESIGNE** les délégués au Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD « Résidence La Sumène » comme suit :

- Délégués titulaires : M. Marc LASSAGNE et Mme Françoise BOUTIN
- Délégués suppléants : Mme Martine CLAVILIER et Mme Marie-Ange FLEURET

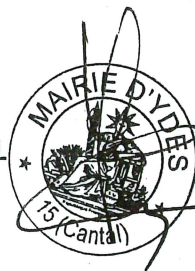
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire  
Maryse TOURNADRE**



**Le Maire  
Yves CHEYMOL**



Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_025\_2026-DE  
A G E D I

<i>Département du CANTAL</i> ----- <i>Arrondissement de MAURIAC</i> ----- <i>Commune de YDES</i>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b>	
<b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026		<i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i>	
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	<b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	<b>Excusés :</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	<b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>		
<b>Votants</b>	<b>19</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE	

**DEL\_026\_2026 - DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « LES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la Commune d'Ydes au sein du Conseil d'Administration de l'association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne ».

Conformément aux statuts de l'association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne », la Commune d'Ydes est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Le Maire propose de désigner :

- Délégué titulaire : M. Marc LASSAGNE
- Délégué suppléant : Mme Françoise BOUTIN

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à 17 voix Pour,  
et 2 voix Contre (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),**

- **DESIGNE** les délégués au Conseil d'Administration de l'association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne » comme suit :

- Délégué titulaire : M. Marc LASSAGNE
- Délégué suppléant : Mme Françoise BOUTIN

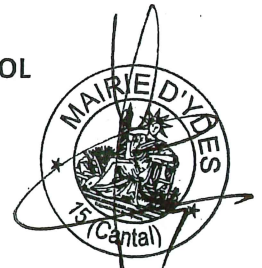
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire  
Maryse TOURNADRE**



**Le Maire  
Yves CHEYMOL**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_026\_2026-DE  
A G E D I

<i>Département du CANTAL</i> ----- <i>Arrondissement de MAURIAC</i> ----- <i>Commune de YDES</i>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b>	
<b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026		<i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i>	
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	<b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	<b>Excusés :</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	<b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>		
<b>Votants</b>	<b>19</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE	

**DEL\_027\_2026 - DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE MAURIAC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la Commune d'Ydes au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Mauriac.

Conformément aux statuts du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Mauriac, la Commune d'Ydes est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Le Maire propose de désigner :

- Délégué titulaire : Mme Laëtitia CHARLES
- Délégué suppléant : Mme Marie-Ange FLEURET

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à 17 voix Pour,  
et 2 Abstentions (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),**

- **DESIGNE** les délégués au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Mauriac comme suit :
- Délégué titulaire : Mme Laëtitia CHARLES
- Délégué suppléant : Mme Marie-Ange FLEURET

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire**  
**Maryse TOURNADRE**



**Le Maire**  
**Yves CHEYMOL**



Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_027\_2026-DE  
A G E D I

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

<p>Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES</p> <p><b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026</p>		<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b></p> <p><i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i></p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE</p>
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>	
<b>Votants</b>	<b>19</b>	

**DEL\_028\_2026 - DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE  
GEORGES BRASSENS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la Commune d'Ydes au sein du Conseil d'Administration du Collège Georges Brassens.

Conformément aux statuts du Conseil d'Administration du Collège Georges Brassens, la Commune d'Ydes est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Le Maire propose de désigner :

- Délégué titulaire : M. Yves CHEYMOL
- Délégué suppléant : Mme Marie-France ESCURIER

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à 17 voix Pour,  
et 2 Abstentions (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),**

**-DESIGNE** les délégués au Conseil d'Administration du Collège Georges Brassens comme suit :

- Délégué titulaire : M. Yves CHEYMOL
- Délégué suppléant : Mme Marie-France ESCURIER

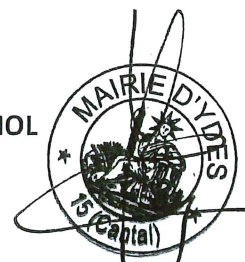
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

La Secrétaire  
Maryse TOURNADRE



Le Maire  
Yves CHEYMOL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_028\_2026-DE  
A G E D I

<i>Département du CANTAL</i> ----- <i>Arrondissement de MAURIAC</i> ----- <i>Commune de YDES</i>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b>	
<b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026		<i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i>	
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	<b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	<b>Excusés :</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	<b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>		
<b>Votants</b>	<b>19</b>	<b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE	

**DEL\_029\_2026 - DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ECOLE DU GROUPE SCOLAIRE LA FAYETTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la Commune d'Ydes au sein du Conseil d'Ecole du Groupe Scolaire La Fayette.

Conformément aux statuts du Conseil d'Ecole du Groupe Scolaire La Fayette, la Commune d'Ydes est représentée par le Maire, membre de droit, et deux délégués titulaires,

Le Maire propose de désigner :

- Yves CHEYMOL, Maire, membre de droit
- Délégués titulaires : Mme Ludivine SERRE et M. Gaëtan CHIRIER

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à 17 voix Pour,  
et 2 Abstentions (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),**

- **DESIGNE** les délégués au Conseil d'Ecole du Groupe Scolaire La Fayette comme suit :

- Yves CHEYMOL, Maire, membre de droit
- Délégués titulaires : Mme Ludivine SERRE et M. Gaëtan CHIRIER

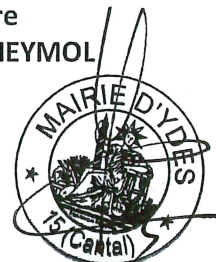
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire**  
**Maryse TOURNADRE**



**Le Maire**  
**Yves CHEYMOL**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_029\_2026-DE  
A G E D I

<p>Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES</p> <p><b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026</p>		<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b></p> <p>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GRENAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE</p>
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>	
<b>Votants</b>	<b>19</b>	

**DEL\_030\_2026 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION RURALE DES EAUX - S.I.D.R.E. DU FONT MARILHOU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la Commune d'Ydes au sein du Syndicat Intercommunal de Distribution Rurale des Eaux – S.I.D.R.E. du Font Marilhou.  
Conformément aux statuts du S.I.D.R.E. du Font Marilhou, la Commune d'Ydes est représentée par deux délégués titulaires.

Le Maire propose de désigner :

- Délégués titulaires : M. Jérôme GRENAT et M. Guy VIGNAL

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à 17 voix Pour,  
et 2 Abstentions (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),**

- **DESIGNE** les délégués au Syndicat Intercommunal de Distribution Rurale des Eaux – S.I.D.R.E. du Font Marilhou comme suit :

• Délégués titulaires : M. Jérôme GRENAT et M. Guy VIGNAL

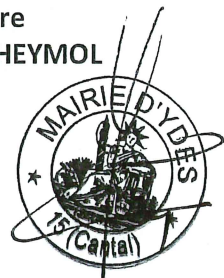
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire  
Maryse TOURNADRE**



**Le Maire  
Yves CHEYMOL**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_030\_2026-DE  
A G E D I

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026		<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b></p> <p><i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i></p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GRENAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE</p>
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>	
<b>Votants</b>	<b>19</b>	

**DEL\_031\_2026 - DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL**

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux délégués auprès du Syndicat Départemental d'Energies du CANTAL, pour le secteur d'énergie dont relève la Commune.

Il précise qu'au regard des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (Article 6.1.1), cette délégation comprend deux délégués titulaires.

M. le Maire propose de désigner :

- Délégués titulaires : M. Jérôme GRENAT et M. Dimitri BRESSON

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à l'unanimité,**

- **DESIGNE** les délégués titulaires auprès au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, pour le secteur d'énergie dont relève la Commune d'Ydes comme suit :

- Délégués titulaires : M. Jérôme GRENAT et M. Dimitri BRESSON

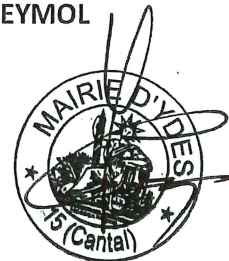
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire  
Maryse TOURNADRE**



**Le Maire  
Yves CHEYMOL**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_031\_2026-DE  
A G E D I

<p>Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES</p> <p><b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026</p>		<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b></p> <p>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE</p>										
<table border="1"><tr><td>Membres en exercice</td><td>19</td></tr><tr><td>Présents</td><td>17</td></tr><tr><td>Excusés</td><td>0</td></tr><tr><td>Pouvoirs</td><td>2</td></tr><tr><td>Votants</td><td>19</td></tr></table>	Membres en exercice	19	Présents	17	Excusés	0	Pouvoirs	2	Votants	19		
Membres en exercice	19											
Présents	17											
Excusés	0											
Pouvoirs	2											
Votants	19											

**DEL\_032\_2026 - DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE - C.N.A.S.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation de délégués au sein de la Commune d'Ydes pour le Comité National d'Action Sociale - C.N.A.S.

Conformément aux statuts du C.N.A.S., la Commune d'Ydes est représentée par un délégué pour le « Collège élus », et d'un délégué pour le « Collège agents ».

Le Maire propose de désigner :

- Délégué « Collège élus » : M. Guy VIGNAL
- Délégué « Collège agents » : Mme Sandrine LIADOUZE

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à 17 voix Pour,  
et 2 voix Contre (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),**

- **DESIGNE** les délégués au Comité National d'Action Sociale – C.N.A.S. comme suit :

- Délégué « Collège élus » : M. Guy VIGNAL
- Délégué « Collège agents » : Mme Sandrine LIADOUZE

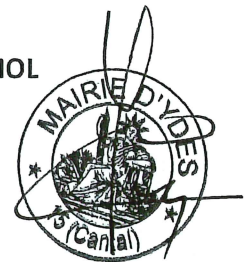
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire  
Maryse TOURNADRE**



**Le Maire  
Yves CHEYMOL**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_032\_2026-DE  
A G E D I

<i>Département du CANTAL</i> ----- <i>Arrondissement de MAURIAC</i> ----- <i>Commune de YDES</i>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b>	
<b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026		<i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i>	
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	<b>Présents</b> : Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	<b>Excusés</b> :	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	<b>Pouvoirs</b> : Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>		
<b>Votants</b>	<b>19</b>	<b>Secrétaire de séance</b> : Maryse TOURNADRE	

**DEL\_033\_2026 - DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RADIO BORT ARTENSE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la Commune d'Ydes au sein du conseil d'Administration de RADIO BORT ARTENSE.

Conformément aux statuts de RADIO BORT ARTENSE, la Commune d'Ydes est représentée par M. le Maire, membre de droit, et de deux délégués,

Le Maire propose de désigner :

- M. Yves CHEYMOL, Maire, membre de droit
- Délégués : Mme Martine CLAVILIER et M. Didier BARBAT

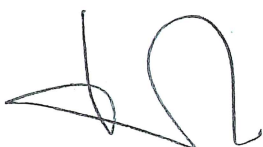
**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à 17 voix Pour,  
et 2 Abstentions (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ)**

- **DESIGNE** les délégués au Conseil d'Administration de RADIO BORT ARTENSE comme suit :
  - M. Yves CHEYMOL, Maire, membre de droit
  - Délégués : Mme Martine CLAVILIER et M. Didier BARBAT

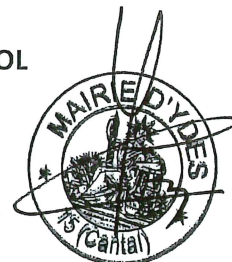
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire**  
**Maryse TOURNADRE**



**Le Maire**  
**Yves CHEYMOL**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_033\_2026-DE  
A G E D I

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b>	
<b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026		<i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i>	
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	<b>Présents</b> : Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	<b>Excusés</b> :	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	<b>Pouvoirs</b> : Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>		
<b>Votants</b>	<b>19</b>	<b>Secrétaire de séance</b> : Maryse TOURNADRE	

**DEL\_034\_2026 - DESIGNATION DES DELEGUES A LA PREVENTION ROUTIERE DU CANTAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la Commune d'Ydes au sein de la Prévention Routière du Cantal. Conformément aux statuts de la Prévention Routière du Cantal, la Commune d'Ydes est représentée par un correspondant titulaire et un correspondant suppléant,

Le Maire propose de désigner :

- Correspondant titulaire : M. Éric TEIL
- Correspondant suppléant : M. Dimitri BRESSON

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à 17 voix Pour,  
et 2 voix Contre (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),**

- **DESIGNE** les correspondant à la Prévention Routière du Cantal comme suit :
- Correspondant titulaire : M. Éric TEIL
- Correspondant suppléant : M. Dimitri BRESSON

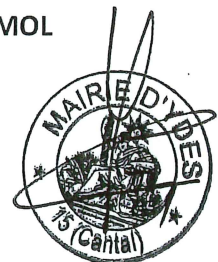
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire**  
**Maryse TOURNADRE**



**Le Maire**  
**Yves CHEYMOL**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_034\_2026-DE  
A G E D I

<p>Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES</p> <p><b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026</p>		<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b></p> <p><i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i></p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE</p>										
<table border="1"><tr><td>Membres en exercice</td><td>19</td></tr><tr><td>Présents</td><td>17</td></tr><tr><td>Excusés</td><td>0</td></tr><tr><td>Pouvoirs</td><td>2</td></tr><tr><td>Votants</td><td>19</td></tr></table>	Membres en exercice	19	Présents	17	Excusés	0	Pouvoirs	2	Votants	19		
Membres en exercice	19											
Présents	17											
Excusés	0											
Pouvoirs	2											
Votants	19											

**DEL\_035\_2026 - DESIGNATION DU DELEGUE A LA DELEGATION MILITAIRE DEPARTEMENTALE DU CANTAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense de la Commune d'Ydes au sein de la Délégation Militaire Départementale du Cantal.  
Conformément aux statuts de la Délégation Militaire Départementale du Cantal, la Commune d'Ydes est représentée par un correspondant défense.

Le Maire propose de désigner :

- Correspondant défense : Mme Marie-France ESCURIER

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à l'unanimité,**

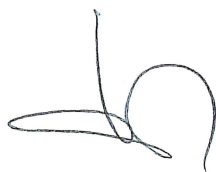
- **DESIGNE** le correspondant défense à la Délégation Militaire Départementale du Cantal comme suit :

- Correspondant défense : Mme Marie-France ESCURIER

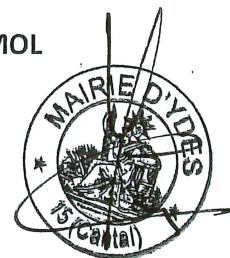
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire  
Maryse TOURNADRE**



**Le Maire  
Yves CHEYMOL**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_035\_2026-DE  
A G E D I

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b>	
<b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026		<i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i>	
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	<b>Présents</b> : Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	<b>Excusés</b> :	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	<b>Pouvoirs</b> : Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>		
<b>Votants</b>	<b>19</b>	<b>Secrétaire de séance</b> : Maryse TOURNADRE	

**DEL\_036\_2026 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE DU NORD-OUEST CANTAL - YDEALIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation de délégués de la Commune d'Ydes au sein de l'Association Intermédiaire du Nord-Ouest Cantal - Ydéalis.

Conformément aux statuts de l'Association Intermédiaire du Nord-Ouest Cantal - Ydéalis, la Commune d'Ydes est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

M. le Maire propose de désigner :

- Délégué titulaire : Mme Françoise BOUTIN
- Délégué suppléant : M. Guy VIGNAL

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à 17 voix Pour,  
et 2 Abstentions (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),**

- **DESIGNE** les délégués au sein de l'Association Intermédiaire du Nord-Ouest Cantal - Ydéalis comme suit :

- Délégué titulaire : Mme Françoise BOUTIN
- Délégué suppléant : M. Guy VIGNAL

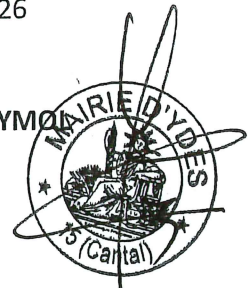
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire  
Maryse TOURNADRE**



**Le Maire  
Yves CHEYMOL**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_036\_2026-DE  
A G E D I

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026		<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b></p> <p><i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i></p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GRENAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE</p>
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>	
<b>Votants</b>	<b>19</b>	

**DEL\_037\_2026 - DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE « CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
La Commune d'Ydes adhère à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires ».

Considérant que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la Commune d'Ydes au sein de « Cantal Ingénierie et Territoires ».

Conformément aux statuts de « Cantal Ingénierie et Territoires », la Commune d'Ydes est représentée par un délégué au sein du « Collège Communes ».

M. le Maire propose de désigner :

- Délégué « Collège Communes » : M. Jérôme GRENAT

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à l'unanimité,**

- **DESIGNE** le représentant du Conseil d'Administration de « Cantal Ingénierie et Territoires » comme suit :

- Délégué « Collège Communes » : M. Jérôme GRENAT

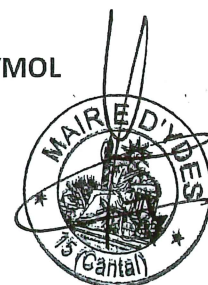
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire  
Maryse TOURNADRE**



**Le Maire  
Yves CHEYMOL**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_037\_2026-DE  
A G E D I

<p>Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES</p> <p><b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026</p>		<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b></p> <p><i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i></p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE</p>
<b>Membres en exercice</b>	19	
<b>Présents</b>	17	
<b>Excusés</b>	0	
<b>Pouvoirs</b>	2	
<b>Votants</b>	19	

**DEL\_038\_2026 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ORIENTATION DE LA FONDATION JACQUES CHIRAC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation de représentants de la Commune d'Ydes au sein du Conseil d'Orientation de la Fondation Jacques Chirac.

Conformément aux statuts de la Fondation Jacques Chirac, la Commune d'Ydes est représentée par le Maire, membre de droit et un délégué suppléant.

M. le Maire propose de désigner :

- M. Yves CHEYMOL, Maire, membre de droit
- Délégué suppléant : Mme Laëtitia CHARLES

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à l'unanimité,**

- **DESIGNE** les représentants du Conseil d'Orientation de la Fondation Jacques Chirac comme suit :
- M. Yves CHEYMOL, Maire, membre de droit
  - Délégué suppléant : Mme Laëtitia CHARLES

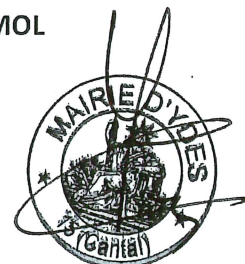
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire  
Maryse TOURNADRE**



**Le Maire  
Yves CHEYMOL**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_038\_2026-DE  
A G E D I

<p>Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES</p> <p><b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026</p>		<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b></p> <p><i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i></p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludivine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE</p>
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>	
<b>Votants</b>	<b>19</b>	

**DEL\_039\_2026 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES**

M. le Maire, informe l'Assemblée qu'à la suite de l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026, il est nécessaire de désigner des délégués « communes forestières », qui seront les représentants et interlocuteurs privilégiés de la commune auprès de l'association des Communes Forestières.

Il est proposé de désigner :

- Représentant titulaire : M. Guy VIGNAL
- Représentant suppléant : M. Éric TEIL

**Après avoir délibéré,  
le conseil municipal,  
à 17 voix Pour,  
et 2 voix Contre (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),**

- **DESIGNE** les délégués « communes forestières » suivants au sein de l'association des Communes Forestières :

- Représentant titulaire : M. Guy VIGNAL
- Représentant suppléant : M. Éric TEIL

- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître à l'association des Communes Forestières la présente décision et à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

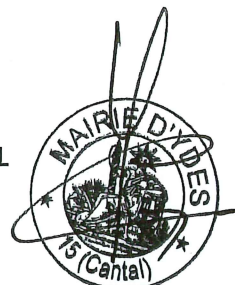
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire  
Maryse TOURNADRE**



**Le Maire  
Yves CHEYMOL**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
015-211502653-DEL\_039\_2026-DE  
A G E D I

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 30/03/2026		<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du vendredi 03 avril 2026</b></p> <p><i>Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i></p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Eric TEIL, Ludvine SERRE, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Marie-Ange FLEURET représentée par Marc LASSAGNE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Maryse TOURNADRE</p>
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>	
<b>Votants</b>	<b>19</b>	

**DEL\_040\_2026 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE YDES A L'ASSEMBLEE SPECIALE DU SYNDICAT MIXTE AGEDI**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-7 ;  
 Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;  
 Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;  
 Considérant qu'à la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune de Ydes au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;  
 M. le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

**Après avoir délibéré,  
 le Conseil Municipal,  
 à l'unanimité,**

- **DESIGNE** en qualité de représentant titulaire : Mme Laëtitia CHARLES, 1<sup>ère</sup> Adjointe ;
- **DESIGNE** en qualité de représentant suppléant : Mme Ludvine SERRE, Conseillère Municipale ;
- **PRECISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- **AUTORISE** M. le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

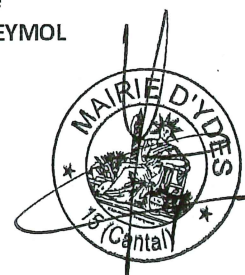
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
 A Ydes, le 03 avril 2026

**La Secrétaire  
 Maryse TOURNADRE**



**Le Maire  
 Yves CHEYMOL**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

**Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
 Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
 015-211502653-DEL\_040\_2026-DE  
 A G E D I**